



Discours remise des prix Trait d'Union 2018

Mesdames, Messieurs,

Chères étudiantes, Charlotte Rais, Clémentine Montavon, Alexandra El Hayek et Nelly Jost,

En qualité de membre de l'Association Trait d'union, j'ai l'honneur ce soir de vous remettre le « prix Trait d'Union », qui récompense des travaux de bachelor répondant aux buts de notre association.

Pour rappel, Trait d'union est une association fribourgeoise de promotion de l'action sociale qui a vu le jour il y a un peu plus de 10 ans maintenant. Elle réunit des professionnel·le·s du terrain convaincus que la collaboration et le décroisement favorisent des solutions innovantes d'accompagnement ET que par l'expertise du terrain, nos membres peuvent aider à promouvoir le développement de notre dispositif. Enfin, Trait d'union valorise la parole des destinataires de l'action sociale. Pour ce faire, notre association compte presque 150 membres et organise chaque année différents événements proposés et décidés par nos membres en assemblée générale.

Dans ce contexte, c'est un plaisir de venir à la rencontre de la HETS-FR et de ses étudiant·e·s, notamment par le biais du « prix Trait d'union » qui récompense un TB insufflant l'esprit de notre association.

Cette année, le comité de lecture n'a pas pu départager vos travaux. D'un côté, le travail sur « l'intervention auprès des familles homoparentales dans le cadre du nouveau droit permettant l'adoption de l'enfant de la ou du concubin·e ainsi que de la ou du partenaire enregistré·e : à quels comportements s'attendre de la part des professionnel·le·s et professionnels du travail social lors de futures procédures d'adoption ». De l'autre « L'accompagnement des requérants d'asile déboutés par les associations d'action sociale : quelle complémentarité avec les actions de l'Etat ? ».

Deux thématiques différentes, et pourtant, deux thématiques à risque de passer inaperçues, de rester sous silence et de souffrir d'un manque de connaissance et de reconnaissance. Les deux travaux apportent de nombreuses pistes d'action concrète et des éléments théoriques peu répandus. Ils ouvrent donc des portes, des perspectives et soulignent les risques d'un travail social au syndrome « tête dans le guidon ».

Quelle place à l'innovation dans le travail social d'aujourd'hui ? Peut-être ne s'agit-il pas de l'innovation des années 1960 à 1990 avec le développement de prestations subventionnées assez facilement, peut-être s'agit-il d'une innovation plus discrète, au fond. Elle n'a pas pour autant moins d'importance à nos yeux : le travail social est bien vivant, comme le montrent vos deux travaux, et aux praticiens sur le terrain de ne pas oublier de se former et de s'informer.

Pour les familles homoparentales, c'est le cadre légal changeant qui vient bousculer et interroger les pratiques. Vous soulignez avec brio le concept de « minority stress », en français le stress lié au fait de représenter une minorité peu reconnue. Vous interrogez les risques de stigmatisation liés au manque de connaissance de la thématique par les professionnels, les risques liés aux stéréotypes et proposez des pistes concrètes.

Les membres de notre association représentent un large champ du travail et, quel que soit leur fonction ou position, ils trouvent un intérêt concret à prendre connaissance de votre travail : les pistes d'intervention que vous proposez mettent au centre les intérêts des bénéficiaires et invitent chacun-e d'entre nous à réfléchir à nos référentiels de valeurs.

Votre travail décloisonne au sens où il tire en bas les stéréotypes et invite à une approche. Il favorise les intérêts de bénéficiaires, au sens où il apporte des informations concrètes sur le public-cible de l'étude et ses besoins. Il promeut l'action sociale parce qu'il met en avant la nécessité de l'engagement socio-politique des professionnels.

Le travail sur l'accompagnement des requérants d'asile débouté nous a touchés aussi pour ce qu'il interroge un public-cible tout autant discret et peu connu parce qu'il est « malvenu » (dans le sens contraire de bienvenu) et qu'il est sur les starting-blocks de retour au pays. Les enjeux de la complémentarité entre Etat et associations y sont très détaillés et expliqués. On y trouve aussi la problématique du report des charges et de la difficulté pour les associations privées et semi-publiques de trouver des fonds en suffisance. L'argent est le nerf de la guerre, pour les requérants d'asile déboutés bien sûr, mais aussi pour les organismes qui les accompagnent. Vous avez fait un travail complet au niveau individuel (des pistes pour les requérants, une explication de leur mode de vie, des pistes pour les professionnels) mais aussi sur le niveau associatif et de groupe (des pistes pour les associations), enfin, vous n'avez pas oublié les enjeux macro : cadre légal, tensions entre travail social et respect de la loi (des pistes pour les autorités et les politiques). Vous incitez les travailleurs sociaux à collaborer, à explorer des pistes en faveur des requérants déboutés que ce soit pour un retour ou pour rester sur place et vous incitez le travail socio-politique.

En conclusion, choisir un de ces deux travaux se serait fait au détriment d'un autre, qui ne méritait pas plus de rester dans l'ombre, et leurs publics-cibles avec. Pour en faire profiter les travailleurs sociaux du canton, vous êtes invités à nous en dire plus sur les enjeux et les pistes que vous avez dégagés lors d'une soirée de Trait d'Union. Cette soirée permettra de faire sortir de l'ombre l'homoparentalité et requérants d'asile déboutés et leurs réalités sociales, au pluriel.

J'ai donc le plaisir de vous remettre le prix de notre association.

Au nom du comité de Trait d'union, nous vous félicitons pour vos travaux, la réussite de vos études et vous souhaitons une belle suite de carrière !

Karine Demierre

Membre du comité de lecture
du Prix Trait d'Union